

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 10 octobre 2008

Conseillère absente : Melle Géhendez (excusée), procuration à M.Lab
Conseiller absent M.Doucelance (excusé), procuration à M.Pomodoro

Monsieur le Maire ouvre la séance et

1. demande si le compte-rendu de la séance du 28 août 2008 appelle à commentaires. Ce compte-rendu est accepté à l'unanimité.
2. annonce que la délibération sur les tarifs de la restauration scolaire sera débattue à huis clos.
3. nomme M.Huguenin secrétaire pour cette réunion

DELIBERATIONS

Recensement 2009 – désignation d'un coordinateur

Est nommée : Mme Marchal

Travaux de rétrécissement sur le stratégique

- Une demande de subvention sera envoyée au Conseil Général au titre des amendes de police
- Durant ces travaux, l'accès au stratégique sera fermé (2 semaines)

Désignation d'un représentant et d'un suppléant au programme local de l'habitat de la CAB et des transferts de charge

- Représentant titulaire : M.Lebail
- Représentant suppléante : Mme Giambagli

Participation intercommunale aux charges scolaires

Pour les enfants extérieurs, mais scolarisés à Chèvremont, la participation annuelle des communes sera le coût de revient réel. Soit

	Communes adhérentes à la CAB	Communes non adhérentes à la CAB
Elève du primaire	255,2 €	308,73 €
Elève de la maternelle	337,48 €	669,02 €

Vote : pour 14, contre 1.

Modification des statuts du SIAGEP

Adoptée par les 15 élus

Demande de subvention à Jeunesse & Sports pour les activités en faveur de la jeunesse

Une subvention de 500€ est accordée (pour mémoire le montant était de 1000€ en 2007)

Acceptée par les 15 élus.

Conventions de mise à disposition de locaux et installations communaux

- Tennis : la convention est adoptée

- Mon Village – création d’une section informatique : la convention est adoptée
 - Créneau pressenti le mardi entre 14H00 et 15H30
 - Les participants signeront un engagement d’utilisation correcte (document à préparer par M.Huguenin).

Tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire (débat à huis clos)

Rappel des décisions prises lors du conseil municipal du 28 août 2008

1. Facturation de 2 heures de garderie et répercussion de l’augmentation du prix du repas annoncée par la société Médirest (+4,21%).
2. Application si possible du quotient familial pour les familles qui auraient des difficultés financières.

Nota : M.Pomodoro demande que son propos sur les tarifs de restauration scolaire soit rectifié.

Après un long débat constructif, les 15 membres du Conseil Municipal ont décidé d’appliquer une dégressivité sur les tarifs en fonction du quotient familial et du nombre d’enfants. Les tarifs suivants seront appliqués au premier novembre 2008.

Quotient familial	Tarif pour 1 enfant	Tarif pour 2 enfants	Tarif pour 3 enfants
Moins de 800€	5,5 €	5,23 €	4,96 €
De 801€ à 1100€	6,25 €	5,94 €	5,64 €
De 1101€ à 1400€	6,95 €	6,6 €	6,27 €
Plus de 1400€	7,7 €	7,32 €	6,95 €

Une présentation publique sera faite le 17 octobre 2008 à 20H00

Pour les parents n’ayant pas encore répondu à la demande d’envoi de leur feuille d’imposition, un courrier de rappel leur sera envoyé. Sans réponse au 24/10/2008, le tarif maximum sera appliqué

Concernant le tarif de la garderie périscolaire, un amendement précisera que la facturation se fera à la ½ heure.

Commission Finances

M.Doucelance est délégué à la Commission Finance

Informations diverses

Quantité de bois destinée à l’affouage

1. 88 m³ estimés dans les parcelles n°19 et n°20
2. 64 m³ estimés dans les parcelles n°24 et n°25
3. 230 m³ estimés dans les parcelles n°27 et n°28